Cela fait des jours que les militants se demandent comment donner un écho à cette situation intenable : des centaines de jeunes dans un Paris de neige et de glace.
Briser la suffisance des autorités n'est pas facile, et celle-ci s'abrite derrière un juridisme inhumain : mineurs/majeurs qu'on ne peut mêler, mineurs à qui l'on dénie leur minorité etc. Des avocats engagés ont trouvé la parade pour percer ce mur, l'aricle du Parisien en donne un témoignage ci-dessous.

Plusieurs avocats ont adressé jeudi soir au procureur de Paris une liste nominative de 128 mineurs en «danger grave et immédiat pour leur santé physique et psychique».

128 noms de mineurs, âgés de 13 à 17 ans, principalement des garçons. Le procureur de Paris François Molins s'est vu adresser ce jeudi soir par plusieurs avocats un signalement nominatif de mineurs isolés « en danger » dans la capitale, en pleine vague de froid.

« De nombreux mineurs non accompagnés (…) se trouvent actuellement livrés à eux-mêmes dans les rues de Paris, sans abri, par des températures négatives, et de ce fait exposés à un danger grave et immédiat pour leur santé physique et psychique », s'alarment ces avocats dans ce courrier adressé jeudi au procureur, et au parquet en charge des mineurs.
«Aucune solution d'hébergement»

Les avocats à l'origine du signalement sont Catherine Delanoë-Daoud et Isabelle Roth, responsables du pôle mineurs non-accompagnés du barreau de Paris, et Emmanuel Daoud, membre du conseil de l'Ordre de Paris. Selon ce dernier, les mineurs ont été identifiés et recensés dans la capitale en milieu de semaine, principalement dans l'est et le nord parisiens, sur la base des informations d'associations de terrain spécialisées dans la prise en charge des réfugiés et de mineurs isolés. « Ces jeunes n'avaient aucune solution d'hébergement depuis plusieurs nuits », a-t-il déploré.